



Objet : Arrivée sur le territoire

Pour faciliter vos démarches administratives, vous trouverez ci-dessous les différentes étapes relatives à l'inscription scolaire, périscolaire et extra-scolaire de votre enfant :

Pour l'inscription, rendez-vous au Pôle enfance, jeunesse, santé & social, à la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, Col de la Quillane, 66210 La Llagonne munis des documents suivants :

- 1 photos d'identité pour le Pôle enfance Capcir Garrotxes
- 2 photos d'identités pour le RPI Haut-Conflent
- Numéro et attestation d'allocataire CAF/MSA (moins de trois mois), ou dernier avis d'imposition.
- Un R.I.B
- Un P.A.I (protocole d'accueil individualisé) en cas d'allergie ou besoin particulier
- Une attestation d'assurance scolaire.
- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- Carnet de vaccination à jour.
- Un justificatif de domicile

Pour enregistrer l'inscription de votre enfant par le directeur ou la directrice de l'école nous leur transmettrons :

- Le certificat de radiation délivré par l'ancien établissement scolaire

Transport Scolaire

Si votre enfant doit utiliser les transports scolaires, la demande se fera directement en ligne sur le site : www.lio.laregion.fr avant le 31 juillet 2022. L'enfant devra être obligatoirement âgé de plus de 3 ans pour pouvoir bénéficier des transports.

Pour toutes autres questions :

tel : 04.68.04.49.86

mail : contact.scolaire@pyrenees-catalanes.com

La Llagonne, le 16/05/2022

Objet : Rentrée scolaire 2022-2023 - Inscriptions et réinscriptions scolaire, périscolaire, extra-scolaire

Les inscriptions et réinscriptions pour la rentrée scolaire 2022 /2023 auront lieu à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, du 7 Juin au 17 Juin 2022, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Tous les élèves doivent être inscrits **obligatoirement** auprès du pôle enfance, jeunesse, qu'ils fréquentent ou non les activités périscolaires (garderie, restauration scolaire).

Tout dossier incomplet sera refusé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR TOUS LES ELEVES

- 1 photo d'identité avec le nom, prénom de l'élève au dos pour le Pôle Enfance Capcir Garrotxes, 2 photos pour le RPI Haut-Conflent (transport cantine)
- Attestation d'assurance de l'enfant (responsabilité civile et individuelle accident) à remettre au plus tard le **16 Septembre**.
- RIB et autorisation de prélèvement automatique complétée et/ou rectifiée et signée.
- Justificatif de domicile (de moins de trois mois)
- Photocopie des vaccinations pour la rentrée en maternelle (Toute Petite Section ou Petite Section), CP et nouvelle inscription

Votre enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis, à l'école, en garderie et en centre de loisirs.

Si votre enfant n'est pas à jour de ses vaccinations, **une admission provisoire est possible**. Vous avez alors 3 mois pour procéder aux vaccinations. En cas de refus, le directeur de l'école ou de la collectivité peut exclure votre enfant.

Cf texte de loi: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171>

- Attestation du quotient familial CAF de moins de trois mois faisant apparaître le numéro d'allocataire, ou attestation MSA, à défaut le dernier avis d'imposition.
(Même si vous ne percevez pas de prestations.)
- Photocopie du livret de famille (si non fournis l'année dernière)

Pour les nouvelles inscriptions

- Fiche de renseignements vierge à remplir
- Fiche sanitaire
- Signature règlement intérieur
- Fiche inscription périscolaire (garderie matin, soir, restauration scolaire).
- Fiche transport cantine pour le RPI Haut-Conflent

Pour les réinscriptions

- Fiche de renseignements **à rectifier et/ou compléter en rouge** si besoin
- Fiche individuelle **à rectifier et/ou compléter en rouge** si besoin
- Fiche inscription périscolaire (garderie matin, soir, restauration scolaire)
- Signature règlement intérieur
- Fiche sanitaire **à rectifier et/ou compléter en rouge et signer**
- Fiche transport cantine pour le RPI Haut-Conflent

Pour les enfants ayant des besoins particuliers (allergie alimentaire, traitement,...)

- Une copie du PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).
- Une ordonnance du médecin traitant ou allergologue.

Les PAI sont à renouveler chaque année, en aucun cas un enfant ne doit avoir les médicaments avec lui pour sa sécurité et celle de ses camarades.

Pour les parents séparés

Photocopie du jugement

Transport scolaire

Si votre enfant doit utiliser les transports scolaires, la demande se fera directement en ligne sur le site : www.lio.laregion.fr avant le 31 juillet 2022. L'enfant devra être obligatoirement âgé de plus de 3 ans pour pouvoir bénéficier des transports.

Pour toutes autres questions : tel : 04.68.04.49.86 / mail : contact.scolaire@pyrenees-catalanes.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE	
Nom de famille :	Sexe : F ☐ M ☐
Nom d'usage :	
Prénom(s) : / /	
Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	
Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	
Tiers délégataire (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*) :	
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.	
Nom de famille :	Prénom :
Nom d'usage :	Organisme :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)	
Adresse :	
Code postal : Commune :	
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐	
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :	
Courriel :	
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐	

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires : Oui ☐ Non ☐

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui ☐ Non ☐ **Garderie du matin :** Oui ☐ Non ☐

Études surveillées : Oui ☐ Non ☐ **Garderie du soir :** Oui ☐ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☐

Date :

Signature des représentants légaux :

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprises

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Elèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE SANITAIRE

Coller la photo

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Ecole :

Classe rentrée 2022/2023 :

Responsable n°1 : NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Tel domicile : tel travail

Tel portable :

Responsable n°2 : NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Tel domicile : Tel travail

Tel portable :

Nom et téléphone d'une autre personne à prévenir et susceptible de vous joindre par la suite :

.....

Sécurité sociale : N° / / / / / /

Mutuelle complémentaire* :

(* : dont dépend l'enfant).

Assurance scolaire : Société :

N° contrat :

Nom et tel médecin traitant :

LES VACCINATIONS : Fournir une copie du carnet de santé pour la rentrée en petite section, en CP, et pour une nouvelle inscription, merci de compléter le tableau suivant.

Votre enfant **doit être vacciné** (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis, à l'école, en garderie, en centre de loisirs.

Si votre enfant n'est pas à jour de ses vaccinations, **une admission provisoire est possible**. Vous avez alors 3 mois pour procéder aux vaccinations. En cas de refus, le directeur de l'école ou de la garderie peut exclure votre enfant.

Cf texte de loi: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171>

Vaccinations obligatoires	Date derniers rappels	Vaccins recommandés	dates
DTP		Coqueluche	
		Haemophilus	
		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Pneumocoque	
		BCG	
		Autre (préciser)	

P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : ☐ Oui ☐ Non

Merci de fournir une copie du P.A.I en cours de validité délivré par le médecin ou/et de l'ordonnance médicale.

L'enfant suit-il un traitement médical ☐ oui ☐ non

Si oui, fournir l'ordonnance et les médicaments correspondants, aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance datée et signée.

ALLERGIES :

☐ Asthmes ☐ Allergie cutanées ☐ Allergie alimentaire ☐ Allergie médicamenteuse

Votre enfant a-t-il eu des maladies infantiles ?

Rougeole ☐ Oui ☐ non

Rubéole ☐ Oui ☐ non

Coqueluche ☐ Oui ☐ non

Scarlatine ☐ Oui ☐ non

Oreillons ☐ Oui ☐ non

Varicelle ☐ Oui ☐ non

En cas d'allergie, préciser la cause et la conduite à tenir puis fournir le protocole avec trousse d'urgence :

Indiquer ici les autres difficultés de santé et précaution à prendre :
(Maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation)

Recommandations utiles signalées par les parents : (l'enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, un appareil dentaire, problème de propreté) :

Autorisation de transfert, d'hospitalisation et d'intervention médicale ou chirurgie d'urgence

Je soussigné(e).....(mère, père, tuteur)

Demeurant :.....

Responsable légal de l'enfant :.....

☐ Autorise la structure à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident impliquant mon enfant.

☐ Autorise la structure à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence prioritairement à l'hôpital le plus proche.

Le cas contraire indiquer le nom, l'adresse et numéro de téléphone de l'hôpital :

Autorise le médecin à pratiquer en urgence les soins nécessaires.

Fait à
Le

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé »)

Observations particulières (Que vous jugerez utiles de porter à notre connaissance)

.....

MODALITÉ D'ENTRETIEN ET DE SAISINE AVEC HAND'AVANT 66

NOM de l'enfant :

PRENOM :

Tous les responsables légaux ayant coché les cases signalées en rouge ci-dessous, devront bénéficier d'une rencontre du service Hand'avant 66 et d'une proposition d'accompagnement de l'accueil selon leurs convenances.

SCOLARISATION cocher une case ci-dessous et renseigner les éléments

Classe

☐ Ecole Maternelle

☐ Ecole Élémentaire

☐ Collège

☒ Institution (IME, ITEP, IEM, IES...)

☐ At home

Nom de l'École ou de l'Institution

L'enfant bénéficie-t-il d'un Projet Personnel de Scolarisation (P.P.S.) ? cocher la case correspondante.

Le P.P.S. propose des dispositifs tels que : AVS/AESH - ULIS - matériel adapté...

Pour garantir la qualité de l'accueil une rencontre vous sera proposée pour prendre en compte si nécessaire les besoins particuliers de votre enfant.

☐ Non ☒ Oui ☐ Ne souhaite pas répondre

REGIME ALIMENTAIRE cocher la case correspondante.

A détailler dans la fiche sanitaire en cas de troubles de la santé, allergies, Projet d'accueil Individualisé (PAI), autres...

☐ Aucun ☐ Allergie ☒ Autres troubles de santé ☐ Autres

Préciser.....

SUIVI COMPLÉMENTAIRE (CAMSP, CMP, CMPP, Hôpital de jours) cocher la case correspondante.

Pour garantir la qualité de l'accueil une rencontre vous sera proposée pour prendre en compte si nécessaire les besoins particuliers de votre enfant.

☐ Non ☒ Oui ☐ Ne souhaite pas répondre

BÉNÉFICIAIRE DE L'AAEH cocher la case correspondante.

Recensement du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé à des fins statistiques pour la CAF. Cette valorisation peut permettre selon les situations l'octroi de financement pour améliorer la prise en compte des besoins particuliers de l'enfant dans la structure.

☐ Non ☒ Oui ☐ Ne souhaite pas répondre

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'ENFANT Renseigner les éléments si nécessaires

Selon les éléments transmis

PIÈCES A JOINDRE

Si PAI : Document de **Projet d'Accueil Individualisé** qui précise ses besoins thérapeutiques

Si suivi complémentaire : Justificatif précisant pour l'enfant une entrée dans un parcours bilan/intervention précoce ; une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative (PMI, CAMSP, PDPC, CMP, CMPP, CATTP, Hôpital de jour).

Si PPS : Notification CDAPH - Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées précisant une orientation (SESSAD, SEA, SEV, SEM, SAFEP)

Si AAEEH : Notification précisant l'ouverture des droits à l'AAEEH (Allocation d'éducation d'enfant Handicapé)

Inscription périscolaire, extra-scolaire

Comprend le temps de garderie du matin et du soir et de la restauration.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Classe à la rentrée 2022/2023 :

Horaires RPI Haut-Confient :

Ecole la Llagonne	8h40/11h40	13h20/16h20
Ecole Mont-Louis	8h45/11h45	13h45/16h45
Ecole la Cabanasse	8h35/11h40	13h40/16h35
Ecole St Pierre	8h30/11h50	13h50/16h30

Garderie de la Cabanasse : accueil le matin à partir de 7h30 à 10min avant le début de l'école, accueil le soir dès la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Horaires Pôle enfance Capcir-Garrotxes :

	<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>
Périscolaire matin	7h45/8h45	7h45/8h45
Accueil	8h50/9h05	8h50/9h00
Classe	9h00/11h50	9h00/12h30
Pause méridienne	11h50/13h20	12h30/14h00
Accueil	13h10/13h20	13h50/14h00
Classe	13h20/16h30	14h00/16h30
Périscolaire soir	16h30/18h15	16h30/18h15

Attention des modifications d'horaires pourront être apportées par les directeurs d'école selon les mesures sanitaires en vigueur.

L'accueil périscolaire est de 7h45 à 8h45

1) Restauration scolaire :

Votre enfant fréquentera la restauration scolaire de la façon suivante, indiquez votre choix :

Forfait mensuel 52.00 €	
Demi-forfait 28 € (2j/semaine)	
L – M – J – V (entourez)	
Ticket repas* 4.60 €	

*L'achat et la réservation des tickets repas se feront impérativement 15 jours avant, à la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

➤ Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Aucun médicament n'est autorisé dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire. En cas de traitement médical indispensable, il est obligatoire de fournir un PAI. (Ordonnance et autorisation écrites des parents sont obligatoires).

Le Projet d'Accueil Individualisé construit avec le médecin scolaire, les parents et la communauté éducative, fixe les conditions de prise en charge d'enfants posant des problématiques de santé (asthme, épilepsie, allergie, etc.) sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. En cas d'allergie alimentaire, l'enfant est accueilli sur le temps de la pause méridienne avec un panier repas **délivré par sa famille** et conforme aux procédures sanitaires de stockage.

P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : ☐ Oui ☐ Non

Merci de fournir une copie du P.A.I en cours de validité délivré par le médecin ou/et de l'ordonnance médicale.

L'enfant suit-il un traitement médical : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, fournir l'ordonnance et les médicaments correspondants, aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance datée et signée. »).

Nom, téléphone du Médecin traitant

2) Garderie périscolaire :

Votre enfant fréquentera la garderie : Matin : ☐ Oui ☐ Non
Soir : ☐ Oui ☐ Non

N° de sécurité sociale de l'assuré (auquel est rattaché l'enfant) :

N° d'allocataire CAF (merci de fournir une attestation du QF familial de la CAF) :

N° de la MSA (merci de fournir une attestation du QF familial de la MSA).....

La Communauté des communes adhère au système informatique proposé par la caisse d'allocations familiales des Pyrénées Orientales qui, après autorisation des familles, permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

La Communauté des communes s'engage à la confidentialité de ces informations qui ne seront utilisées que dans le cadre du calcul du quotient Familial.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

J'autorise le service scolaire, périscolaire et extra-scolaire à consulter mon dossier allocataire CDAP
(Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires)

☐ Oui

☐ Non

3) Autorisation de sortie périscolaire et extrascolaire

Votre enfant fréquentera le centre de loisir : ☐ oui ☐ non

☐ Centre de loisirs La Cabanasse

☐ Centre de loisirs Matemale

Je soussigné (e) (mère, père, tuteur)

Autorise mon enfant : (cochez la/les cases correspondantes)

☐ A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport à pied.

☐ A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport en bus

Toute activité extérieure vous sera communiquée.

☐ Autorise mon enfant mineur de plus de 10 ans, à quitter l'accueil de loisirs seul (valable toute l'année)

4) Photos, vidéos, images et son :

Autorise mon enfant à être filmé, photographié et enregistré (son et image).

☐ Oui ☐ Non

Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur le site Internet de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

☐ Oui ☐ Non

5) Transports scolaires :

Votre enfant utilisera les transports scolaires :
Matin : ☐ Oui ☐ Non
Soir : ☐ Oui ☐ Non

6) Intempérie :

En cas d'intempérie, le service régional des transports des P.O. peut annuler les transports scolaires (journée entière) ou anticiper l'heure du retour des bus scolaires.

Seul, les enfants utilisant les transports scolaires sont concernés.

Les enfants ne prenant pas le bus, resteront sur l'école où ils sont scolarisés.

Merci de bien vouloir cocher (une seule réponse possible) :

☐ Option 1 : Mon enfant restera sur son établissement scolaire

☐ Option 2 : Mon enfant utilisera le transport scolaire pour être déposé à son arrêt de bus habituel.

Votre commune de résidence	Etablissement de rapatriement
La Ilagonne	Ecole de La Ilagonne
La Cabanasse, Bolquère, Eyne	Ecole de La Cabanasse
Saint Pierre Dels Forcats, Planes	Ecole de Saint Pierre Dels Forcats
Mont- Louis, Sauto, Fetges, Fontpédrouse	Ecole de Mont- louis
Matemale, Caudies de Conflent, Railleu, Sansa	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Les Angles	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Formiguères, Villeneuve de Formiguères, Réal, Rieutort, Puyvalador, Espousouille -Fontrabieuse	Pôle enfance Capcir-Garrotxes

7) Paiement :

- Par prélèvement automatique :

Pour toute nouvelle demande de paiement par prélèvement automatique, merci de renseigner l'annexe jointe au dossier, accompagnée d'un R.I.B.

Dans le cas où vous souhaiteriez suspendre votre prélèvement automatique, merci de prendre contact avec le Service scolaire.

- Par paiement en ligne : Sur le site : <http://www.www.payfip.gouv.fr>
- Par chèque CESU : Uniquement pour la garderie, en ligne via le site de l'émetteur des CESU en votre possession.
- En chèque à l'ordre du trésor public, à l'aide du papillon de paiement au bas de votre facture, directement à la trésorerie de Prades. SGC de Prades 11 avenue Beausoleil 66501 PRADES 04.68.96.07.85 sgc.prades@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse de facturation : ☐ père ☐ mère ☐ famille d'accueil

Envoie facturation : ☐ mail ☐ courrier postal

Adresse mail

Autorisation de prélèvement :

Centre de loisirs ☐ oui ☐ non

Restauration ☐ oui ☐ non

Garderie ☐ oui ☐ non

Je soussigné (e),.....

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la structure de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation professionnelle, familiale...) et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et m'engage à le respecter.

Le,..... A.....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE

(Garderie matin et soir, restauration scolaire)

Pôle Enfance Capcir-Garrotxes et RPI HAUT-CONFLENT

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ACCUEIL DES USAGERS

Les élèves des écoles du RPI Haut-Conflent et de l'école primaire du Pôle enfance Capcir Garrotxes doivent être inscrits **obligatoirement** auprès du service scolaire la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

Votre enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis, à l'école, en garderie, en centre de loisirs.

Si votre enfant n'est pas à jour de ses vaccinations, **une admission provisoire est possible**. Vous avez alors 3 mois pour procéder aux vaccinations. En cas de refus, le directeur de l'école ou de collectivité peut exclure votre enfant.

Cf texte de loi: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171>

Les inscriptions en cours d'année se feront aux heures d'ouvertures du public à la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, Col de La Quillane 66210 La Llagonne (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00 Tél. : 04.68.04.49.86).

ARTICLE 2 – RESTAURATION SCOLAIRE

2.1 Tarifs :

Les tarifs sont arrêtés par délibération du Conseil communautaire.

Tarifs Restauration scolaire	
Repas occasionnel prix par repas	4.60 €
Demi-forfait (2 jours par semaine définis) mensuel	28.00 €
Forfait mensuel annualisé	52.00 €

Toutes les réservations seront facturées qu'elles soient consommées ou non.

2.2 Forfaits mensuels :

Le tarif annuel est réglé en 10 acomptes mensuels de septembre à juin (le montant annuel est divisé par 10 quel que soit le nombre de repas par mois).

Les demandes de changement de régime au restaurant scolaire (mensuel, deux fois par semaine ou occasionnel) se feront par écrit 15 jours à l'avance au minimum et ne seront autorisées qu'exceptionnellement.

2.3 Repas occasionnels :

Les familles pourront réserver les repas lors des journées d'inscriptions et réinscriptions scolaires.

Les réservations ultérieures se feront aux heures d'ouverture de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, au moins 15 jours avant la date de consommation de celles-ci.

Tout élève dont le parent n'a pas réservé son repas se verra refuser l'accès à la cantine au bout de 3 manquements.

2.4 R.P. I Haut-Conflent - Transport :

Les élèves inscrits au restaurant scolaire du RPI du Haut-Conflent devront se munir d'un titre de transport leur permettant de se rendre sur le lieu de restauration (imprimé remis en même temps que le dossier d'inscription scolaire).

Seuls seront acceptés dans le bus pour l'aller et le retour, les élèves physiquement présents dans leur école le matin et déjeunant à la cantine.

2.5 Modalité d'accueil des enfants allergiques :

Conformément à la délibération du 10 avril 2013, ne seront acceptés que les repas (fournis par les parents) des enfants bénéficiant d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).

Aucun repas de substitution ne sera proposé aux élèves.

Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Aucun médicament n'est autorisé dans le cadre scolaire et périscolaire. En cas de traitement médical indispensable, il est obligatoire de fournir un PAI. (Ordonnance et autorisation écrites des parents sont obligatoires).

Le Projet d'Accueil Individualisé construit avec le médecin scolaire, les parents et la communauté éducative, fixe les conditions de prise en charge d'enfants posant des problématiques de santé (asthme, épilepsie, allergie, etc.) sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. En cas d'allergie

alimentaire, l'enfant est accueilli sur le temps de la pause méridienne avec un panier repas **délivré par sa famille** et conforme aux procédures sanitaires de stockage.

ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT

Inscription au forfait mensuel ou deux jours par semaine :

Les parents pourront obtenir un remboursement partiel dans les cas suivants :

- Départ définitif de l'établissement scolaire en cours de mois. Les parents doivent informer le service scolaire, jeunesse et petite enfance par courrier ou par mail un mois avant le départ et fournir une copie du certificat de radiation. A défaut, le montant du forfait reste dû intégralement par la famille.
- Absence scolaire justifiée (certificat médical joint) : les repas seront remboursés à partir du 5^{ème} repas consécutif non consommé et sous réserve que le service scolaire, jeunesse et petite enfance ait été informé par les parents, de l'absence de l'enfant dès le premier jour.
- En cas de grève des enseignants ou d'intempéries, les repas commandés ne seront pas remboursés. (Le tarif des repas payé par les parents est inférieur au coût réel du repas).

ARTICLE 4 - ACCUEIL PERISCOLAIRE ET TARIF

L'accueil périscolaire (garderie matin et/ou soir) est géré par la Communauté de communes Pyrénées Catalanes. Les horaires des garderies sont affichés en lieu et place de chacune des structures proposant une garderie.

Les parents doivent apporter, lors des inscriptions et réinscriptions scolaires, une attestation CAF/MSA récente, indiquant le quotient familial permettant ainsi le calcul du tarif de garderie. A défaut, ils devront fournir leur dernier avis d'imposition. Si l'attestation n'est pas fournie, le tarif non allocataire sera appliqué.

Il n'y aura pas de rétroactivité sur les factures précédentes.

Quotient familial	Résidents sur les 2 écoles et territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes	Hors Communauté de communes Pyrénées Catalanes
QF < 350	0.47 €	0.56 €
QF < 351 à 550	0.57 €	0.68 €
QF < 551 à 640	0.67 €	0.80 €
QF < 641 à 900	0.77 €	0.92 €
QF < 901 à 1300	0.97 €	1.16 €
QF >1301 ou non allocataire (ou sans justificatif)	1.00 €	1.20 €

ARTICLE 5 - MODE DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique bancaire.
- En chèque à l'ordre du trésor public, à l'aide du papillon de paiement au bas de votre facture, directement à la trésorerie de Prades, 11 avenue Beausoleil 66005 Prades
- Par chèque CESU **uniquement pour la garderie**, directement en ligne via le site de l'émetteur des CESU en votre possession.
- En ligne sur le site : <https://www.pyrenees-catalanes.net/> ou www.tipi.budget.gouv.fr à l'aide de vos codes, qui vous sont communiqués sur votre facture.

ARTICLE 6 – AVENANT AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Toute modification concernant le prélèvement bancaire : changement d'établissement bancaire, arrêt de prélèvement, devra être signalée, avant le 10 de chaque mois pour le mois en cours.

L'accès au prélèvement automatique sera refusé par le Trésor Public au bout de trois rejets. L'usager est responsable des frais financiers occasionnés par celui-ci.

ARTICLE 7 - GARANTIE DE PAIEMENT

Dans le cas où les paiements ne seraient pas effectués aux dates indiquées, la Trésorerie de Mont Louis se chargera du recouvrement des dettes en engageant des poursuites appropriées fixées par ses soins.

La Trésorerie assurera également l'encaissement des chèques selon les modalités définies par ses services.

ARTICLE 8 - DISCIPLINE

8.1 Afin de garantir la meilleure sécurité possible aux enfants, de permettre aux agents des écoles de mettre en œuvre des conditions d'accueil de qualité et inculquer le respect d'autrui, il est primordial que chacun respecte les règles énoncées dans ce règlement.

Tout manquement au présent règlement par un enfant fera l'objet d'un rappel à la règle par les agents.

Les familles, en fonction de la gravité ou de la répétition des actes, sont informées des faits reprochés.

Pendant le temps périscolaire (garderie, bus, recreation, repas) : CAS 1

- Lorsqu'un enfant se moque d'un camarade, parle trop fort, se tient mal à table, crie, joue avec la nourriture, court dans le couloir, etc. : une mise à l'écart immédiate et temporaire du groupe (avec explication et compréhension) sera requise. A la deuxième mise à l'écart, le mot informant du comportement de l'élève sera transmis aux parents par le biais du carnet de liaison.

Pour les faits plus graves comme : CAS 2

- Comportement dangereux (mise en danger de l'intégrité physique d'un autre enfant ou de soi-même),

- Violence volontaire physique (coups violents répétés, faire chuter un autre enfant ...),
- Violence verbale (insultes, moqueries importantes avec volonté de blesser l'autre etc.),
- Intolérance (propos et ou comportement xénophobe, raciste, sexiste...),
- Irrespect et insolence envers un adulte ou un autre enfant,
- Vol,
- Dégradation volontaire de matériel et locaux,

La cheffe de pôle enfance, jeunesse, santé & social, son supérieur hiérarchique ou tout autre personne déléguée, se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement de la cantine, de la garderie, tout enfant qui sera jugé indiscipliné, après avoir préalablement notifié son comportement par courrier aux parents.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de paiement de la redevance restauration scolaire en cas d'exclusion disciplinaire temporaire.

PROCEDURE DE SANCTIONS :

Avertissement*	Avertissement et convocation**	Exclusion 3 jours***	Exclusion définitive***
CAS 1 →	→	→	
	CAS 2 →	→	

→ Si les faits se répètent

*Avertissement écrit

** Convocation des parents dans les 5 jours après les faits

*** Exclusion du temps concernés (garderie ou cantine)

Aucune punition collective ne sera tolérée, un retour au calme est préconisé.

8.2 Pour tout problème rencontré entre votre enfant et un agent, un document est à votre disposition avec le dossier d'inscription scolaire. **En aucun cas un parent n'est autorisé à rencontrer un agent sur son lieu de travail ou son domicile suite à un problème avec son enfant. Le document permettant le signalement de tout problème, le service scolaire organisera une rencontre si besoin afin de trouver des solutions appropriées.**

ARTICLE 09 – TRANSPORT SCOLAIRE

Les transports scolaires sont sous l'autorité de la région Occitanie, seul décisionnaire de son plan de transport et de sa réglementation (Réglementation générale régionale).

Si votre enfant doit utiliser les transports scolaires, la demande se fera directement en ligne sur le site :

<https://lio.laregion.fr> avant le 31 juillet 2022.

ATTENTION : Pour des raisons évidentes de sécurité, le Service Régional des Transports des Pyrénées Orientales examine tout particulièrement la demande d'accès au transport des très jeunes enfants, en fonction des principes suivants :

- ❖ **Enfants de moins de 3 ans** : transport refusé
- ❖ **Enfants de 3 ans ou plus dans le premier trimestre de l'année scolaire en cours** : transport accordé.

En cas d'intempérie, le Service Régional des Transports des Pyrénées Orientales peut annuler les transports scolaires (journée entière) ou anticiper l'heure de retour des bus scolaires.

Seul, les enfants utilisant les transports scolaires sont concernés.

Les enfants ne prenant pas le bus, resteront sur l'école où ils sont scolarisés.

Le choix du rapatriement vous sera proposé lors des inscriptions périscolaires selon le principe suivant :

☐ Option 1 : Mon enfant reste sur son établissement scolaire.

☐ Option 2 : Mon enfant utilisera le transport scolaire pour être déposé à son arrêt de bus habituel.

Votre commune de résidence	Etablissement de rapatriement
La Llagonne	Ecole de La Llagonne
La Cabanasse, Bolquère, Eyne	Ecole de La Cabanasse
Saint Pierre Dels Forcats, Planes	Ecole de Saint Pierre Dels Forcats
Mont- Louis, Sauto, Fetges, Fontpédrouse	Ecole de Mont- louis
Matemale, Caudies de Conflent, Railleu, Sansa	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Les Angles	Pôle enfance Capcir-Garrotxes
Formiguères, Villeneuve de Formiguères, Réal, Rieutort, Puyvalador, Espousouille -Fontrabieuse	Pôle enfance Capcir-Garrotxes

Horaires Pôle enfance Capcir-Garrotxes :

	<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>
Périscolaire matin	7h45/8h45	7h45/8h45
Accueil	8h50/9h05	8h50/9h00
Classe	9h00/11h50	9h00/12h30
Pause méridienne	11h50/13h20	12h30/14h00
Accueil	13h10/13h20	13h50/14h00
Classe	13h20/16h30	14h00/16h30
Périscolaire soir	16h30/18h15	16h30/18h15

Attention des modifications d'horaires pourront être apportées par les directeurs d'écoles selon les mesures sanitaires en vigueur. L'accueil périscolaire est **de 7h45 à 8h45**

Horaires RPI Haut-Confient :

<i>Ecole la Llagonne</i>	<i>8h40/11h40</i>	<i>13h20/16h20</i>
<i>Ecole Mont-Louis</i>	<i>8h45/11h45</i>	<i>13h45/16h45</i>
<i>Ecole la Cabanasse</i>	<i>8h35/11h40</i>	<i>13h40/16h35</i>
<i>Ecole St Pierre</i>	<i>8h30/11h50</i>	<i>13h50/16h30</i>

Garderie de la Cabanasse : accueil le matin à partir de 7h30 à 10min avant le début de l'école, accueil le soir dès la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

ARTICLE 10 – ENFANT BENEFICIAIRE D'UN SUIVI PARTICULIER : MODALITE D'ENTRETIEN ET DE SAISINE AVEC HAND'AVANT 66

Une charte visant à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap est établie entre la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et l'association Hand'Avant 66. Le dossier est valable une année civile.

10.1 Modalités_d'inscription :

Le responsable légal qui a renseigné dans la fiche d'inscription que l'enfant bénéficie d'un projet personnel de scolarisation (P.P.S.) et/ou d'un suivi complémentaire, sera invité à rencontrer le responsable de la structure de loisirs et le service Hand'avant 66* voire le cas échéant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Tout responsable légal prenant rendez-vous, pourra également s'entretenir avec un responsable de l'accueil pour préparer, respecter et adapter, le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant.

*Service Hand'avant 66 : Facilite l'accueil des enfants à besoin particulier - Accompagne et Sensibilise les équipes

10.2 Modalités d'accueils :

Si l'enfant bénéficie d'un projet personnel de scolarisation (P.P.S.) et/ou d'un suivi complémentaire voire le cas échéant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), un document dédié précisera les modalités de l'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées. Elles pourront être réajustées au regard : de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe, de nouvelles préconisations élaborées entre l'équipe d'animation et le service Hand'avant 66 voire d'autres professionnels intervenant auprès de l'enfant. Après signature de chacune des parties, l'envoi d'une copie au service Hand'avant 66 peut permettre une offre complémentaire pour répondre aux attentes du responsable légal.

ARTICLE 11- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les informations personnelles portées sur ce dossier d'inscription seront enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela nous sera nécessaire et pour mieux répondre à vos besoins

Ces informations personnelles seront conservées pour la durée de la scolarité de votre enfant.

ARTICLE 12 - VALIDITE

Le présent règlement entre en vigueur dès la rentrée scolaire 2022/2023



Accusé de réception du règlement intérieur :

Je soussigné (e), Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription et m'engage à prévenir la structure de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation professionnelle, familiale...) et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et m'engage à le respecter.

Le, Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

A Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature,
précédée de la mention « lu et approuvée »



Constitution du dossier de réinscription et d'inscription
Scolaire, périscolaire et extra-scolaire

A retourner complet lors des inscriptions au Pôle enfance, jeunesse, santé & social, Communauté de communes Pyrénées Catalanes, Col de la Quillane, 66210 La Llagonne.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Classe à la rentrée 2022/2023 :

	Réservé à l'administration
Fiche de renseignements à rectifier en ROUGE si nécessaire. Nouvel inscrit à remplir.	
Fiche individuelle à rectifier et/ou compléter en ROUGE	
RIB et autorisation de prélèvement automatique à compléter et/ou rectifier.	
Fiche d'inscription périscolaire à remplir	
Fiche sanitaire à compléter /rectifier et signer. Nouvel inscrit à remplir.	
Numéro et attestation d'allocataire CAF/MSA (moins de trois mois) où dernier avis d'imposition. Pour le calcul des tarifs centre de loisirs et garderie	
1 photos d'identité pour le Pôle enfance Capcir garrotxes 2 photos d'identité pour le RPI Haut- Conflent (dont 1 pour le transport cantine)	
Si l'enfant suit un traitement médical : ordonnance OBLIGATOIRE +autorisation parentale	
Photocopie carnet vaccination pour rentrer en TPS/PS et CP et nouvel inscription	
Copie du PAI (protocole d'accueil individualisé)	
Fiche transport bus midi RPI Haut-Conflent	
Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident	
Photocopie livret de famille	
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur	

L'attestation d'assurance de l'enfant (responsabilité civile et individuelle accident) à remettre au plus tard le **16 Septembre 2022**.

Dossier arrivé le :



Objet: signalement d'un problème entre un agent et un élève

Je soussigné(e) (nom, prénom du parent),

que mon enfant (nom, prénom de l'enfant),

s'est plaint des faits suivants :

Commis par l'agent (nom, prénom)

Sur le lieu de : ☐ garderie
☐ la restauration
☐ du bus

En date du,

Où sur la période du au

Le _____, à _____

Signature

A envoyer par courrier à :

Mme esther Moquet

Cheffe de pole enfance, jeunesse, santé & social

Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Col de La Quillane

66210 La Llagonne

Ou par mail : scolaire@pyrenees-catalanes.com

Ce courrier restera dans les instances de la direction de la Communauté de communes et restera anonyme auprès des agents en contact avec les enfants.